https://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1688

# Mouvement intra départemental des enseignant-e-s du premier degré

- PRIMAIRE
- CAPD
-

Date de mise en ligne : jeudi 7 février 2019

**Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés**

**Mouvement intra départemental des enseignant-e-s du premier degré**
https://www.sudeducation92.ouvaton.org/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png

Les organisations syndicales nationales, SNUipp-FSU, SNUDI-FO, UNSEN-CGT Educ'Action, SE-UNSA, SUD-Education se sont adressées au ministre de l'Education nationale (voir lettre ci-jointe) pour obtenir la suspension de la mise en oeuvre des nouvelles modalités d'affectation des personnels du premier degré et demandent une audience auprès du ministre, le plus rapidement possible, afin de porter les revendications des personnels.

Elles invitent leurs sections départementales à se réunir et à construire des initiatives les mercredis dès le 13 février, avec audiences communes auprès des Dasen, conférence de presse, rassemblements... Après des mercredis de mobilisation en fonction des dates de vacances scolaires et en l'absence de réponse satisfaisante du ministère, une nouvelle mobilisation est prévue le 13 mars.

**Pour rappel : les revendications mentionnées dans la première lettre intersyndicale :**
**" le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes,**
**" la suppression des postes pro lés au pro t de postes à exigences particulières,**
**" le maintien de la seconde phase du mouvement dans les départements où elle existait et leur rétablissement dans les autres,**
**" le maintien de l'a ectation sur des postes précis et non sur des zones, Le respect du caractère non obligatoire des voeux géographiques,**
**" l'a ectation à titre provisoire des enseignants actuellement sans poste à titre dé nitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement,**
**" l'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD,**
**" l'augmentation du nombre de voeux.**

---

**La lettre au ministre :**

Monsieur le Ministre,

Nous vous avions déjà alerté en novembre à propos des problèmes liés aux nouvelles règles d'affectation des personnels du premier degré. Vous persistez en maintenant des règles inadaptées au premier degré et à ses réalités départementales et largement insatisfaisantes pour les enseignants pour qui les opérations de mouvement intra départemental ont une importance majeure dans leur carrière et dans l'organisation de leur vie professionnelle et personnelle.
Des départements ont d'ailleurs commencé à se mobiliser.

Aujourd'hui, nous constatons une impréparation qui va sans nul doute entraîner des retards dans les affectations des personnels. Les reports et les annulations des instances de préparation du mouvement vont se multiplier accompagnées, de dysfonctionnements importants et chronophages pour les services des DSDEN. En effet, les personnels sont confrontés à une nouvelle application informatique pas opérationnelle et pour laquelle ils auront été formés très tardivement.

De plus, certains IA-Dasen envisagent de prendre des décisions qui aggravent les modalités prévues par la note de service n°2018-133 concernant le nombre de voeux, la prise en compte de l'AGS ou encore le rapprochement de conjoints.
La mise en application de ces directives nationales s'annonce comme un fiasco qui risque de dégrader durablement les conditions de mobilité et d'affectation et donc réduire encore davantage l'attractivité du métier.

Copyright © SUD éducation 92

Monsieur le Ministre, pour les organisations syndicales, il est urgent de surseoir à la mise en oeuvre de ces nouvelles modalités pour cette année et d'ouvrir de nouvelles concertations avec les organisations syndicales, notamment concernant les points mentionnés dans notre précédent courrier tels que le maintien de la deuxième saisie de voeux, la suppression des postes à profil, le respect du caractère non obligatoire des voeux géographiques...

Aussi nous souhaiterions vous rencontrer rapidement pour échanger sur ces points.
Nous avions formulé ensemble d'autres orientations pour un mouvement des personnels plus juste et respectueux des demandes des enseignants afin de conforter le service public d'éducation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

*Francette POPINEAU, Co-Secrétaire Générale SNUipp-FSU*
*Norbert TRICHARD, Secrétaire Général SNUDI-FO*
*Patrick DESIRÉ, Secrétaire Général UNSEN-CGT Educ'Action*
*Stéphane CROCHET, Secrétaire Général SE-UNSA*
*Fatna SEGHROUCHNI Co-Secrétaire Fédérale SUD-Education*

Copyright © SUD éducation 92